

Salaires des assistantes médicales pour 2005 et recommandations de salaires

Michel Marchev^a, Jürg Kremo^b, Elwina Kaufmann^c, Bruno Gutknecht^d

Etant donné que, depuis 1991, les sociétés cantonales de médecine élaborent leurs propres recommandations de salaires pour les assistantes médicales, nous renonçons désormais à publier des recommandations salariales pour l'ensemble de la Suisse.

Les conditions-cadres ci-après conservent toutefois leur valeur pour fixer individuellement le salaire d'une assistante médicale.

Les conditions-cadres

Formation

- Diplôme de la Fédération des médecins suisses (estampille) resp. certificat de capacité de la FMH avec certificat de radioprotection et autorisation de faire des radiographies;
- certificat fédéral de capacité d'assistante médicale.

Conditions de travail: bases de calcul

- Semaine de 43 heures en moyenne annuelle;
- 4 semaines de vacances (assistantes médicales de moins de 20 ans et de plus de 50 ans: 5 semaines).

Toute dérogation importante à ces conditions sera répercutée sur le salaire.

Normes régionales

Les salaires doivent être adaptés aux conditions régionales.

13^e salaire

Un 13^e salaire doit être versé à l'assistante médicale à la fin de l'année. Si les rapports de service n'ont pas duré pendant toute l'année civile, le 13^e salaire sera versé au prorata des mois d'engagement.

Prime d'ancienneté et augmentation du salaire réel

Le montant de la prime d'ancienneté et d'une éventuelle augmentation du salaire réel est fixé au cours de l'entretien annuel sur les qualifications de l'employée.

Compensation du renchérissement

Les parties conviennent à la fin de chaque année de l'octroi d'une compensation du renchérissement et, dans l'affirmative, de son envergure (ISPC septembre: 0,9%; octobre: 1,3%).

Lorsque la compensation du renchérissement est convenue par contrat, elle doit être accordée.

Travail à temps partiel rétribué au mois

Pour le travail à temps partiel, le salaire brut recommandé s'élève au 1/43 du salaire brut entier multiplié par le nombre des heures de travail hebdomadaire convenu (base de calcul: 43 heures hebdomadaires).

Salaire horaire

Un salaire horaire est recommandé en cas d'horaire de travail *très réduit et en même temps irrégulier*. Le taux horaire conseillé est de 6‰ du salaire mensuel (le 13^e salaire y étant inclus au pro rata). Il sera complété par une contribution aux vacances de 8,33% correspondant aux quatre semaines de vacances habituelles (pour 5 semaines le taux sera de 10,64% et pour 6 semaines 13,04%, etc.). Ce mode de calcul est également valable pour le paiement des heures supplémentaires.

Heures supplémentaires

La réglementation des heures supplémentaires a toujours fait l'objet de demandes de renseignements. Lors de la révision du contrat de travail au début de l'année 2001, ce point a été clarifié. Au chiffre 2 du contrat, il est désormais possible d'opter pour les solutions suivantes:

- la compensation des heures supplémentaires par du temps libre ou des vacances d'une même durée dont la date est décidée par l'employeur;
- l'indemnisation des heures supplémentaires par une majoration de salaire de 25%. Le taux horaire est de 6‰, d'un plein salaire mensuel, auquel s'ajoute la contribution aux vacances (cf. chiffre 8, «salaire horaire»).

a Dr, Président, délégué aux questions concernant les assistantes médicales

b Dr, Vice-président, délégué aux questions concernant les assistantes médicales

c Présidente, Fédération suisse des associations des assistantes médicales FSAAM (AGAM, ARAM, ATAM, BMPA)

d Me, Secrétaire central, Association suisse des assistantes médicales SVA

Les dispositions et recommandations suivantes s'appliquent à tous les salaires

Déductions sur le salaire brut

- AVS, AI, APG, ACI: 6,05% (AVS, AI, APG = 5,05%, ACI = 1%);
- assurance-accidents non professionnels (pour un engagement de plus de 8 heures par semaine): déduction selon le contrat d'assurance conclu;
- prévoyance professionnelle (2^e pilier LPP): part de l'employée à la contribution (habituellement 50%) calculée en fonction de l'âge, selon le certificat d'assurance.

Contrats de travail et autres conditions d'engagement

Nous préconisons d'établir le contrat par écrit, sur la formule de la FMH créée conjointement avec les associations des assistantes médicales, accompagnée des recommandations cantonales. Ces documents peuvent être obtenus aux adresses suivantes:

- Fédération des médecins suisses FMH, Elfenstrasse 18, Case postale 170, 3000 Berne 15, tél. 031 359 11 11, www.fmh.ch e-mail: fmhmp@hin.ch;
- Association romande des assistantes médicales (ARAM), case postale 2034, 1002 Lausanne, tél. 021 943 45 64;

- Association suisse des assistantes médicales (SVA), case postale 6432, 3001 Berne, tél. 031 381 14 43, www.sva.ch, e-mail: sekretariat@sva.ch;
- Berufsverband Medizinischer Praxisassistentinnen (BMPA), Sonnenbergstrasse 7, 6005 Luzern, tél. 041 310 22 23, www.bsmpa.ch, e-mail: bsmpa@bluewin.ch;
- Fédération suisse des associations d'assistantes médicales (FSAAM), chemin du Lussy 18, 1806 St-Légier, tél. 021 943 45 64, www.fsaam.ch, e-mail: fsaam-ch@bluewin.ch.

L'Association d'assistantes médicales du canton de Genève a une convention collective de travail et l'Association du Tessin a son propre modèle de contrat de travail. Les deux sont élaborés avec les sociétés cantonales de médecine respectives et disponibles aux adresses suivantes:

- Association genevoise des assistantes médicales (AGAM), rue des Pavillons 11, 1205 Genève, tél. 022 321 10 69;
- Associazione ticinese assistenti di studio medico (ATAM), Via Ronchetto, 6814 Cadempino, tel. 091 994 78 35.

Les salaires des apprenties se basent sur les recommandations cantonales.

L'assistante médicale idéale

M. Marchev

Qu'est-ce qu'une assistante médicale idéale? Existe-t-elle vraiment ou n'est-ce pas plutôt une image que l'on se fait d'elle? Qu'attendent les patients d'une assistante médicale? Et elle, comment voit-elle son rôle? Quelles sont les exigences du généraliste ou du spécialiste à son égard? Elles diffèrent sûrement sur les connaissances spécifiques, mais il est permis de penser que certaines qualités sont inhérentes à l'assistante médicale idéale.

En juin de cette année, une session de l'Association suisse des assistantes médicale SVA s'est tenue à Olten en vue de définir le profil de l'assistante médicale, les conditions-cadre et les perspectives d'avenir de la profession. Voici brièvement résumés les sondages effectués pour mon exposé et les débats de cette journée.

L'enquête, menée par courrier électronique auprès de quelque 20 collègues et de trois assistantes médicales en vue de déterminer quels sont les trois premiers points venant spontanément à l'esprit pour définir l'assistante médicale idéale, a montré une homogénéité surprenante des réponses (toutes les personnes interrogées ont renvoyé le questionnaire). Spontanément, tous ont mentionné les qualités et le caractère de la personne avant les qualifications professionnelles, lesquelles n'ont été citées que dans les réponses plus détaillées.

Ce qui est souhaité avant toute chose, c'est une personne ouverte, consciencieuse, serviable, sensible et joviale. Il va sans dire que des qualités telles que loyauté, conscience des responsabilités, talent d'organisation, vue d'ensemble,

Correspondance:
Dr Michel Marchev
FMH
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15

flexibilité, précision, rapidité dans le travail et capacité d'intégration dans une équipe sont aussi requises et considérées comme essentielles.

Des qualifications dans les domaines professionnels spécifiques tels que le laboratoire, l'assistance à la consultation, la radiologie et l'administration sont naturellement exigées, mais des lacunes dans ces domaines sont plus facilement acceptables que dans les qualités personnelles.

Lors de discussions avec des collègues et notamment à l'occasion d'une deuxième enquête éclair, j'ai cherché à connaître la raison du résultat étonnamment homogène de la première enquête. Deux modèles étaient proposés:

- *1^{er} modèle*: Candidate très ouverte, communicative et très agréable au téléphone. En revanche, ses qualifications professionnelles ne sont pas très convaincantes, ses notes sont juste suffisantes.
- *2^e modèle*: Candidate professionnellement très qualifiée, avec des notes brillantes. Par contre, elle n'est pas aimable au téléphone, sa mise n'est pas très soignée et elle a un air renfermé.

La question posée était: «Que décideriez-vous si vous n'aviez pas d'autre choix?»

Quel est le résultat auquel vous vous attendez? Avant de poursuivre votre lecture, répondez pour vous à cette question!

Le résultat a confirmé en tous points celui de la première enquête: seuls 6% des sondés auraient opté pour la seconde candidate, 12% ont répondu évasivement alors que 82% auraient choisi la première candidate, estimant qu'il est plus facile de combler des lacunes professionnelles que de changer des traits de caractère!

Lors des débats de la session et dans mes entretiens d'évaluation avec des assistantes médicales et collègues, il est apparu clairement que l'épanouissement souhaité des qualités person-

nelles nécessitait certaines conditions, notamment celle que l'assistante médicale se sente bien à l'aise dans sa place de travail.

- En l'absence d'un bon climat de travail au cabinet médical, la meilleure des assistantes médicales ne sera qu'à moitié efficace!
- Des collaboratrices motivées sont plus responsables et travaillent mieux.
- Un cabinet médical où le ton est respectueux peut être aussi perçu par les patients comme le signe qu'ils seront pris au sérieux.
- Un salaire équitable honore l'engagement de l'assistante médicale et la motive dans son travail. Celui-ci doit être fixé chaque année sur la base d'un entretien d'évaluation structuré entre patron et collaborateur.
- Un horaire de travail et une réglementation des vacances corrects et fixés à l'avance évitent bien des discussions oiseuses et des tensions.

En résumé, on peut répondre comme suit à la question posée plus haut:

- L'assistante médicale idéale dispose de qualités personnelles optimales, notamment dans le domaine de la communication; idéalement, elle possède aussi des connaissances professionnelles élevées, mais les lacunes dans ce domaine peuvent être facilement comblées, si nécessaire.
- Autant dans l'intérêt du développement de ses aptitudes que dans celui du cabinet médical, l'assistante médicale doit bénéficier d'un climat de travail agréable et de conditions de travail motivantes.

A cet égard, je me permets d'attirer votre attention sur les schémas portant sur l'entretien d'évaluation et l'appréciation de la place de travail auxquels ont peut accéder à partir du site FMH www.fmh.ch sous Prestations → Assistantes médicales → Documents types.